

Convocation du :
21 novembre 2024

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION SCOLAIRE DE
CORANCEZ VER-LES-CHARTRES**

Corancez :
- 3 titulaires
- 2 suppléants

COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 25 NOVEMBRE 2024

Ver-lès-Chartres :
- 3 titulaires
- 2 suppléants

Le lundi 25 novembre 2024, à 19 heures, les membres du comité syndical, légalement convoqués le 21 novembre 2024, se sont réunis à la salle du conseil municipal de la Mairie de Ver-lès-Chartres, sous la présidence de madame Marie-Ange ABADIA

Etaient présents en qualité de membres titulaires :

Mesdames Marie-Ange ABADIA et Joëlle SILLY, et Messieurs Philippe AUFRAY, Alain CHOUPART, Max VAN DER STICHELE, Stéphane BOURGEOIS

Etaient présents en qualité de membres suppléants :

Mesdames Delphine BRAULT et Marie-Françoise BOUCHER

Etaient absents excusés en qualité de membres suppléants :

Madame Marine DESEYNE et Monsieur Joffrey PINAULT

Secrétaire de séance : Madame Delphine BRAULT

Nombre de membres :
- en exercice : 10
- présents : 8
- votants : 8

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Ange ABADIA, Présidente, à 19h01.

A été invitée et assiste à la séance, Madame Lucile PICQUART, directrice de l'école.

Madame Delphine BRAULT est désignée secrétaire de la présente séance.

Madame la Présidente demande s'il y a des commentaires à apporter sur la rédaction du procès-verbal du comité syndical du 21 octobre 2024.

Madame PICQUART propose de modifier le dernier procès-verbal au regard de l'effectif des élèves accueillis à l'école, et informe que le service civique évoqué lors du dernier comité syndical ne sera accueilli qu'au mois de janvier au vu de contraintes budgétaires de l'éducation nationale.

Aucune autre remarque n'est élevée, donc Madame la Présidente soumet le procès-verbal au vote.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve le procès-verbal modifié de la séance du 21 octobre 2024.

Madame la Présidente rappelle l'ordre du jour de la présente séance du comité syndical :

- Points délibératifs :
 - Décision modificative n°2-2024
- Points d'information :
 - Point ressources humaines
 - Point école

I. POINTS DÉLIBÉRATIFS

1. 2024-016 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2-2024

Madame ABADIA expose le point qui suit.

Madame ABADIA indique que ce point permettra de constituer une provision pour créances douteuses pour un montant de 13,76 €. Le chapitre permettant de passer cette écriture n'ayant pas été ouvert au budget primitif en dépenses de fonctionnement, il s'agit de l'ouvrir et de l'équilibrer en réduisant les charges du même montant. Il est proposé d'équilibrer cette opération en réduisant le compte lié aux frais de gaz, celui-ci n'étant réalisé qu'à hauteur d'environ 50 % à ce jour.

Après en avoir délibéré, le comité syndical,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- APPROUVE les modifications budgétaires présentées dans la décision modificative n°2-2024 détaillée ci-dessous :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Nature	Libellé	Montant
68	681	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	+ 13,76 €
011	606122	Gaz	- 13,76 €
Total dépenses de fonctionnement			-

Fin des points délibératifs : 19h15

II. POINTS D'INFORMATION

1. POINT RESSOURCES HUMAINES

Madame ABADIA rappelle que l'agent actuellement en congé de longue maladie bénéficie d'une période de préparation au reclassement depuis le 23 août pour une durée d'un an, afin de trouver la voie qui serait la plus adaptée pour la reclasser. Un premier point de situation a eu lieu ce jour avec la commune de Corancez et le centre de gestion à l'issue de son bilan professionnel, et un entretien professionnel sera réalisé début décembre étant donné qu'elle est revenue en position d'activité. L'agent semble investi dans cette démarche et un projet a l'air de se dégager de ces premières démarches.

Madame ABADIA informe que la publication en vue du remplacement de l'agent qui sera en retraite au 1^{er} avril 2025 a été effectuée ce jour afin de recevoir des candidats le plus rapidement possible et d'envisager une période de doublon.

Madame ABADIA rappelle que l'adhésion à la convention de participation pour la prévoyance évoquée il y a quelques temps sera soumise au vote du comité syndical lors de sa prochaine réunion, dans l'attente de l'avis du centre de gestion qui se prononcera début décembre.

Madame ABADIA rappelle que la révision du RIFSEEP sera soumise au vote du comité syndical lors d'une prochaine réunion, certainement au premier trimestre 2025, dans l'attente de l'avis du centre de gestion.

2. POINT ÉCOLE

Madame PICQUART évoque la mise à jour de la procédure intempéries établie en 2022 étant donné que certains personnels de l'école et du SIVOS ont quitté la commune ou vont quitter la structure. Il s'agirait de désigner une personne en capacité d'ouvrir les services dès 7h30.

Madame ABADIA répond que la difficulté réside notamment dans le fait de disposer des clés et d'être disponible à la fois pour ouvrir et accueillir jusqu'à l'arrivée des enseignants.

Madame BRAULT questionne sur l'obligation d'accueillir les enfants dans le cadre des services périscolaires. Madame ABADIA indique que l'obligation ne vaut que pour l'accueil des enfants à l'école à partir de 8h50, et qu'une mise à jour du règlement intérieur pourrait être envisagée quant à la fermeture des services périscolaires en cas d'intempéries.

Madame PICQUART évoque la problématique du salage et du dégagement de la cour de l'école vendredi 22 novembre lors de l'épisode neigeux.

Madame ABADIA répond qu'un agent ne réside pas dans le secteur et n'a pas pu se déplacer, et que l'autre agent était quant à lui mobilité par le salage des routes demandé par le Conseil Départemental.

Madame PICQUART questionne quant au remplacement de l'ATSEM quant celle-ci est absente, notamment au regard des conditions de sécurité de l'accueil des élèves, du fait que cette obligation pèse sur le SIVOS.

Madame ABADIA répond qu'une double problématique se pose, celles de la qualification et de la responsabilité en cas de problème lors de l'accueil par une personne qui remplacerait l'ATSEM.

Madame PICQUART indique que Familles Rurales pourrait peut-être être sollicitée.

Madame ABADIA rappelle que cette association est déjà débordée et qu'il est difficile de trouver des remplaçants.

Monsieur AUFFRAY demande si les élèves pourraient être répartis entre les classes des autres enseignantes pour que l'enseignante en charge de la classe concernée n'ait que les élèves de petite section à s'occuper.

Madame BOUCHER propose de se rendre disponible en cas de difficulté.

Madame ABADIA rappelle le caractère sensible de cette surveillance, notamment du point de vue de l'hygiène des enfants.

Madame BRAULT évoque la possibilité de recourir à l'association Itinéraires.

Madame ABADIA attend le retour de l'inspection d'académie sur la responsabilité avant de solliciter des élus pour assurer le remplacement à venir en fin de semaine de l'ATSEM.

Madame ABADIA évoque le fait de mettre en place un plan de continuité du fait que le SIVOS aurait pu voir l'ensemble des agents se mettre en grève le même jour au mois de novembre, d'autant plus qu'un préavis de grève est annoncé le 5 décembre. Il est proposé de fermer les services périscolaires, la question étant de savoir si on envisage de fermer l'ensemble des services ou si on essaie de maintenir a minima la cantine (notamment au vu des différents régimes alimentaires). Dans tous les cas, il faudrait avertir les parents en cas d'une telle problématique.

Madame ABADIA évoque l'idée de pouvoir contacter la banque alimentaire si la chaîne du froid n'est pas rompue et que l'association donne son accord pour récupérer les repas de la cantine.

Monsieur VAN DER STICHELE informe que Monsieur TRICHEUX est bénévole auprès de la banque alimentaire et qu'il pourrait être un point d'entrée en cas de difficulté.

Après en avoir échangé, les membres du comité syndical sont unanimes quant au fait de suspendre l'ensemble des services périscolaires en cas d'absence simultanée de l'ensemble des agents du SIVOS, au vu de l'importante responsabilité notamment liée à la prise des repas des enfants, et quant au fait de maintenir les services périscolaires si a minima 1 agent était présent.

Madame ABADIA rappelle le fait que des travaux de plomberie ont eu lieu au printemps aux sanitaires de l'école, et que l'idée de répartir les frais entre la commune de Ver-lès-Chartres et le SIVOS avait été évoquée et pourrait intervenir en même temps que la refacturation des fluides.

Madame ABADIA informe qu'elle a reçu l'élève problématique avec sa famille, accompagnée de Monsieur AUFFRAY, et que la mère a émis d'elle-même le souhait de ne pas le voir réintégré à la cantine jusqu'aux vacances d'hiver. Un nouveau point de situation sera effectué avant les vacances. Une relance a été effectuée suite au signalement de cette situation préoccupante, mais il y a un délai de traitement de plusieurs mois.

III. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'est soulevée.

Madame ABADIA propose de prévoir provisoirement la date du prochain comité syndical le lundi 16 décembre 2024 à 19h00.

Plus aucune question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h23.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre :

Délégués titulaires :

Madame ABADIA Marie-Ange		Madame SILLY Joëlle	
Monsieur AUFFRAY Philippe		Monsieur BOURGEOIS Stéphane	
Monsieur VAN DER STICHELE Max		Monsieur CHOUPART Alain	

Délégués suppléants :

Madame BOUCHER Marie-Françoise		Monsieur PINAULT Joffrey	<i>Absent excusé</i>
Madame BRAULT Delphine		Madame DESEYNE Marine	<i>Absente excusée</i>